



1 ère COMPAGNIE D'ARCHERS DE COGNAC

Siège social :
Couvent des Récollets, 53, rue d'Angoulême, 16100 Cognac
Ligue Nouvelle Aquitaine



AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT MINEUR

A remplir par le représentant légal

Je soussigné.....

demeurant.....

.....

autorise mon enfant.....né(e)le.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la 1^{ère} Compagnie d'Archers de Cognac, affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC (F.F.T.A).

Les horaires m'ont été communiqués verbalement et sur le site internet du club.

Mon enfant, est licencié à la F.F.T.A par les soins du club, et bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale.

Mon enfant

- est autorisé à quitter le club à la fin des cours : OUI NON

- Sinon, il doit attendre l'un des accompagnateurs possibles suivants :

Mme, MrTel :.....

Mme, MrTel :.....

Mme, MrTel :.....

Je note que l'un des parents ou l'accompagnateur doit être obligatoirement présent avant ou après l'entraînement afin d'établir si besoin, une communication avec les entraîneurs ou responsable du club.

A COGNAC, le

Signature : le Père / la Mère

Cocher la case

Affiliation FFTA 1016007-Agrément Sport 16-S-18 du 28/05/1975 -APE: 926C
SIREN 447 884 271 - SIRET 447 884 271 00019-Association Loi 1901, n° W162000075
Siège social: Couvent des Récollets, 53 rue d'Angoulême 16100 COGNAC - <http://archers-cognac.com>

Doc FIR 27/08/2023